

Informations importantes sur la session

Vous trouverez dans ce document de l'information sur:

Le paiement de vos frais de session;

La date limite de désinscription de cours sans mention d'échec au bulletin;

La date limite d'abandon;

La confirmation de votre fréquentation scolaire obligatoire (date de recensement);

La publication de vos notes finales;

L'impression de vos relevés d'impôt;

LE PAIEMENT DES FRAIS DE SESSION

Le paiement des frais de session est exigible, au plus tard, le premier jour de la session : c'est le paiement des frais qui confirme votre inscription. Un retard entraînera une pénalité de retard de 25\$. Prévoyez un délai de 4 jours pour la réception et la validation de votre paiement.

Remboursement partiel des frais si désistement jusqu'à la date limite de désinscription (Règlement 17,18,19), après cette date: aucun remboursement. Si vous ne donnez pas suite au paiement de votre session, votre inscription sera annulée.

Le paiement des frais peut se faire via le système OMNIVOX (site sécurisé) : Services Omnivox / Centre de paiement.

Nous suggérons aux étudiants bénéficiant d'un financement d'Emploi Québec de faire une « impression écran » de la facture détaillée avant le paiement pour pouvoir réclamer le remboursement.

LA CONFIRMATION DE LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE (OBLIGATOIRE)

La confirmation de la fréquentation scolaire (recensement) s'adresse à TOUS les étudiants et étudiantes du collège et elle est ESSENTIELLE pour confirmer votre présence auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Cette opération doit être faite à partir de la date indiquée dans le tableau des cours de la session (voir le verso). Une déclaration de non fréquentation ne constitue pas un abandon de cours et entraînera un échec pour ce cours.

LEAD1 Spécialisation technique en intelligence artificielle

No. de cours	No. de groupe	Date limite de désinscription	Date limite d'abandon	Date de recensement
420-A51-BB	01302	2025-04-28	2025-05-26	2025-04-29
420-A53-BB	01302	2025-04-30	2025-06-11	2025-05-01

Il est de votre responsabilité d'inscrire la date limite d'abandon et la date de déclaration de fréquentation scolaire à votre agenda et de les respecter.

La confirmation de la fréquentation scolaire se fait via le système OMNIVOX : Services Omnivox / Fréquentation scolaire. Vous devez confirmer votre fréquentation à la date demandée.

Si vous oubliez de confirmer votre fréquentation scolaire, vous recevrez un MIO via Omnivox. Ce message vous informera de vous recensez.

Une déclaration de non-fréquentation ne constitue ni une annulation, ni une désinscription, ni un abandon sans échec. Tout cours déclaré comme étant non fréquenté ne pourra être abandonné ce qui entraînera un échec pour ce cours.

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE ET SUBSTITUTION

Les demandes d'équivalence et de substitution de cours doivent être effectuées lors de la 1re semaine de cours.

Toute demande reçue après la 1re semaine ne sera pas évaluée.

Vous trouverez le formulaire requis dans votre portail Omnivox sous la rubrique demande de documents.

SESSION DE STAGE - PARTICULARITÉS

Si le stage n'est pas effectué dans la période prévue à la séquence, et que vous bénéficiez d'un financement d'Emploi Québec, nous sommes tenus de les aviser. Prière d'en informer votre API. De plus, si un « Incomplet temporaire (IT) » vous est accordé pour le stage, nous vous invitons à consulter le règlement du collège (PIEA article 6.4) quant aux délais à respecter pour éviter un échec au cours (stage).

LA PUBLICATION DES NOTES FINALES

Vous trouverez dans OMNIVOX votre bulletin ainsi que la lettre confirmant votre sanction : Services Omnivox / Résultats - Bulletin d'études collégiales.

L'IMPRESSION DE VOS RELEVÉS D'IMPÔT

Vous avez la responsabilité d'imprimer vos relevés d'impôt : ces relevés sont disponibles dans Omnivox, le 28 février de chaque année. Vous aurez accès au système Omnivox même si vous ne fréquentez plus le collège : prenez soin de conserver votre mot de passe!

DÉSISTEMENT ET RÉINTÉGRATION

Un formulaire de désistement est disponible sur la plateforme Omnivox des étudiants de la Formation Continue. Ce formulaire est dédié à l'étudiant de la Formation Continue qui souhaite se désister de son programme.

En continuité, un formulaire de réintégration est également disponible sur la plateforme Omnivox des étudiants de la Formation Continue. Ce formulaire est dédié à l'étudiant qui souhaite réintégrer son programme.

Vous trouverez ces formulaires dans la section Formulaires en ligne de votre compte Omnivox. Consulter votre portail quotidiennement vous permettra d'être 100% Avec Nous!

Nous vous souhaitons une excellente session parmi nous,

Service du registrariat et de l'organisation scolaire
registrariat@bdeb.qc.ca